

Colloque espace temps
Belgrade 23-26 mars 2011

Locus et telos : aller à l'école, être à la plage

Francis Corblin

Université Paris-Sorbonne & Institut Jean-Nicod (CNRS-ENS-EHESS)

Quelques expressions de localisation : *Où est (va) Pierre ?*

Aller à l'école, être à la plage, ... Sujet humain, Verbe + GN défini singulier.

Statique (*être*) ou dynamique (*aller*) ; préposition *à*.

- ce n'est pas (seulement ?) de la localisation. *Que fait Pierre ?* "routine sociale" Vandeloise.

- l'analyse du défini complément n'est pas simple : générique ?

- la nature compositionnelle de la construction est douteuse : idiome, incorporation ?

1. La nature du défini.

Hypothèses classiques: le défini de ces constructions n'est pas « référentiel ».

Il est générique (littérature sur la localisation) ou intensionnel (Furukawa).

Problème avec ces hypothèses.

(1) Pierre va (est) à l'école.

a) Et cette école est loin de votre domicile ?

b) Et à laquelle l'avez-vous inscrit ?

Les tournures considérées acceptent des reprises démonstratives et « lequel ? ».

Problème insurmontable pour les approches non-référentielles de ce défini

| | |
|------------------------------|---|
| (2) a .Marie est à l'hôpital | (2) b. Marie est hospitalisée |
| Et elle y reste longtemps. | ? Et elle y reste longtemps ? |
| Et où est cet hôpital ? | ? Et où est cet hôpital <i>Où est l'hôpital ?</i> |
| Et dans lequel ? | * Et dans lequel ? <i>Et dans quel hôpital ?</i> |

Conclusion : il faut admettre que (2)a, même quand il *implique* (2)b, introduit, ce que ne fait pas (2)b, un particulier dans le discours par l'intermédiaire du GN défini.

Alors quelle analyse du défini dans ces constructions?

Propriétés : introduit un particulier, mais peut s'utiliser sans que les locuteurs puissent identifier le particulier, et sans d'ailleurs qu'ils s'intéressent vraiment à son identité.

Un emploi du défini a ces propriétés, le défini dit « associatif ».

(3) Marie tomba malade, et alla voir *le médecin*.

Dans un certain nombre de cas, il y a une alternance avec le possessif typique des définis associatifs : *aller à la banque, à sa banque / voir le médecin/son médecin*.

Les définis associatifs doivent, en principe, être légitimés par des *indices contextuels* :

(4) On achemina le blessé vers *l'hôpital*.

Mais ce n'est pas si strict ; il y a des emplois sans indice préalable :

(5) Le médecin m'a dit d'arrêter de fumer.

Comparons avec :

(6) Un médecin m'a dit d'arrêter de fumer.

Le défini en (5) est légitimé par le fait qu'un tel conseil suffit à identifier un médecin et un seul. Cela est réalisé si ce médecin est celui que j'ai consulté pour ma santé et non, par exemple un médecin rencontré au café, ce que (6) autorise, mais non (5).

Pour qu'un tel défini « auto-légitimé » soit possible, il faut simplement que le contenu décrit par la phrase ait un rapport avec la fonction associée à *médecin*, ce qui n'est pas le cas de (7) :

(7) Le médecin cria pour effrayer le corbeau

Hypothèse : dans les tours en débat, le recours au défini implique que la seule localisation à une entité de type N suffit, en l'absence d'autre information à identifier un N et un seul : celui qui remplit, à l'égard de l'humain mentionné dans la phrase, sa fonction typique. Cela implique polysémie du N-tête : lieu/institution sociale associée à une fonction.

2. Un essai de dérivation informelle de l'interprétation.

Toutes les phrases du type considéré peuvent simplement localiser l'actant sujet:

(8) Le taxi est à la plage.

(9) Pierre est à la plage.

Pierre, comme le taxi, est simplement localisé dans un lieu particulier. Voilà pour le *locus*. Mais Pierre est un actant humain, et *plage* serait sans doute aujourd'hui défini dans le lexique, comme endroit au bord de l'eau dans lequel les humains se rendent pour profiter d'activités de loisir et de détente propres à ce lieu. Ici apparaît le *telos*.

L'idée est la suivante : en l'absence d'indications externes, l'usage du défini présume qu'il est auto-légitimé. Cela implique que la situation décrite est de celles qui justifient l'usage du défini associatif : le particulier en cause est identifiable comme l'individu de type *plage* dans laquelle Pierre se rend pour y bénéficier des plaisirs de la plage.

Si le défini est identifié de manière externe (vous avez une école particulière à l'esprit), l'interprétation téléique n'est qu'une implicature.

Si le défini n'est pas identifié de manière externe, l'interprétation téléique est obligatoire (elle seule légitime l'usage du défini).

Exemple d'illustration :

Nous habitons un petit village. Il y a une seule école que nous connaissons.

Pierre est à l'école

Peut être purement locatif. Pierre est peut-être parti faire du patin devant l'école, il est peut être l'ami de l'institutrice qui habite là, etc...

Mais la phrase peut aussi être téléique : je ne suis pas invité à identifier l'école autrement que comme ce qui remplit la fonction de scolarisation.

Je rejoins ici A. Borillo (2001) qui insiste que dans certains emplois les deux usages peuvent se superposer.

En général, les emplois téléiques perdent leur contenu locatif, qui n'est peut-être plus qu'une implicature, sans plus :

(10) Je suis à l'école, mais pas dans une école.

3 Problèmes et questions.

3.1 La préposition *à* et sa préférence pour le défini.

Le français ajoute au problème une difficulté particulière : *à* locatif manifeste une préférence très forte pour l'article défini notée régulièrement dans la littérature.

(11) Je suis (vais) à la ville voisine.

(12) ? Je suis (vais) à une ville.

(13) ? Je suis (vais) à cette ville.

Mon hypothèse est que cette contrainte particulière n'a pas d'effet sur le problème qui nous occupe. L'analyse semble généralisable à d'autres langues où il n'y a pas de contrainte comparable.

3.2 Pourquoi l'interprétation téléique disparaît-elle avec les autres prépositions de lieu ?

(14) Mon petit frère est dans l'école

N'implique pas qu'il y soit écolier.

Les N pertinents dans la construction sont polysémiques (lieu/institution sociale) :

(15) L'école du village a été repeinte en blanc.

(16) L'école du village donne aux enfants une excellente formation.

Une hypothèse plausible serait que les autres prépositions de lieu ne voient que la facette « lieu concret » dans ces unités lexicales et n'ont pas accès à la facette « institution sociale », fonction, qui est la facette cruciale pour les emplois associatifs.

La généralisation induite est que l'interprétation téléique n'est ouverte que par les prépositions qui ne sélectionnent pas l'interprétation lieu concret pour leur complément.

L'idée est que *à* localise par relation à un lieu (comme les autres prépositions), mais peut aussi localiser par relation à une institution ou activité sociale. Ce qui est confirmé par

(16) Pierre va (est) au travail

3.3 Le statut de la téléicité.

Le fait que ces tournures sont liées à l'interprétation téléique du nom tête du défini est, à ma connaissance, une suggestion originale d'Andrée Borillo (2001). Toutes mes observations la confirment : l'interprétation non-locative survient pour des N associés à des institutions sociales définies par leur fonction dans l'intérêt des humains :

- Hôpital : fonction : soigner des humains
- Ecole : fonction : éduquer des humains

Ces institutions ont certes des lieux d'accueil spécialisés, mais au fond contingents : l'école peut se tenir dans divers bâtiments, etc...

L'interprétation téléique exige un actant humain et indique qu'il est ou va dans ce lieu pour bénéficier de la fonction associée.

Il y a ici une double téléicité : 1) une école est lexicalement défini comme ce qui est destiné à faire quelque chose au bénéfice des humains; 2) l'actant humain de la phrase est supposé être dans un lieu pour bénéficier de cette fonction.

Le défini est associé à un rôle, ou une fonction, comme tous les définis associatifs.

L'interprétation de la phrase est que l'individu est défini comme celui qui remplit ce rôle pour l'actant humain.

3.4 Lieu/téléicité : retour sur les cas de superposition.

Mon approche est que l'opposition des emplois se fait sur la manière dont le défini est défini :

1. Auto-légitimation, interprétation téléique obligatoire;
2. Identification "externe", interprétation purement locative permise.

Donc en principe, l'un exclut l'autre et il s'agit d'une ambiguïté : chaque locuteur devrait choisir l'une ou l'autre à chaque usage.

Ce qui complique les choses c'est que l'interprétation téléique (quand les bonnes conditions sont réunies) est toujours ouverte, même si on est capable d'identifier le lieu particulier.

Si nous connaissons cette banque, et que vous me dites que "Pierre est à la banque", je peux parfaitement comprendre qu'il y va comme client. Je pense que cela couvre les cas de superposition analysés par Borillo (2001). Je peux avoir une interprétation téléique, même si l'interprétation purement locative aurait été possible.

Ce qui complique encore les choses, c'est que ces deux interprétations ne s'excluent pas logiquement. Dire que Pierre est localisé à un endroit de type banque que nous connaissons, n'exclut pas qu'il y vienne tirer de l'argent (au contraire, on y va pour ça, en général). Et dire qu'il vient comme client d'une institution bancaire a l'implication très forte qu'il vient dans un lieu de type banque.

3.5 Autres tours comparables.

Chez la fleuriste

Différence avec *à* : pas de "sélection" du défini : *chez une (cette) fleuriste*.

Supposer une ambiguïté (dans le domicile privé/dans le lieu d'exercice professionnel) semble suffire:

Toute localisation au lieu d'exercice professionnel vient avec les implicatures téliques associées.

NB : aller (être) au coiffeur.

"le coiffeur" semble fonctionner avec *à* comme nom d'institution sociale, bien qu'il ne fonctionne pas comme nom du lieu associé:

(17) *Le bus est au coiffeur ? Mon parapluie est resté au coiffeur

(18) Le bus est au salon de coiffure. Mon parapluie est resté chez le coiffeur.

Le défini de ces usages est également un défini auto-légitimé.

Conclusion

Présentation informelle d'une hypothèse qui voit dans les tournures de type "aller à l'école" un défini associatif auto-légitimé.

Cette hypothèse, mieux que celle d'un défini générique, et mieux que les versions non dénotationnelles (de type incorporation ou idiomme), prédit les suites possibles effectivement licites de type *ce N*, ou *lequel*), et dérive assez naturellement l'interprétation télique qui émerge pour certaines de ces structures.

Ce travail doit être prolongé dans deux directions complémentaires :

- Formalisation : je propose dans un travail en cours une première esquisse fondée sur le lexique génératif de Pustejovsky.

- Comparaison interlangues . Le français a sur ce point deux traits remarquables: il rend l'article quasiment obligatoire et de plus la préposition de localisation sous-spécifiée *à* y manifeste une préférence forte pour l'article défini.

Or l'approche défendue ici tend à prédire que dans les langues où il y a un défini associatif, il devrait couvrir au moins une partie des interprétations téliques, ce qui reste à vérifier.

Références :

- Aurnague, M. (2004), *Les structures de l'espace linguistique : regards croisés sur quelques constructions spatiales du basque et du français*, Leuven/Paris : Peeters.
- Aurnague, M. (2009) "A cet endroit vs. dans un tel endroit : ce que *à* nous dit d'endroit et vice-versa", *Langages*, 173 (Approches récentes de la préposition, W. De Mulder & D. Stosic (eds)), 34-53.
- Birner, B. & Ward D, G. (1994), "Uniqueness, Familiarity, and the Definite Article in English", *Berkeley Linguistics Society* 20, 93-102.
- Borillo, A. (2001) "La détermination et la préposition de lieu *à* en français", in *Détermination et formalisation*, John Benjamins, 85-99.
- Epstein, R. (1999) "Roles and non-unique definites". *Proceedings of the 25th annual meeting of the Berkeley Linguistics Society (BLS 20)*. Berkeley, CA: Berkeley Linguistics Society, 25.
- Furukawa, N. (1986), *L'article et le problème de la référence en français*. Tokyo, France-Tosho.
- Furukawa, N. (2010)a "L'article défini et le problème dit de l'unicité : quantité ou qualité?", *Bulletin d'Etudes de Linguistique Française*, 44, Société Japonaise de Linguistique Française, 65-82.
- Furukawa, N. (2010)b "Article défini, son emploi "intensionnel" et énoncé tautologique", *Bulletin d'études françaises*, n°41, Université Dokkyo, 51-71.
- Hawkins, J.A. (1978) *Definiteness and Indefiniteness. A Study in Reference and Grammaticality Prediction*, Londres, Croom Helm.
- Löbner, S. (1985) « Definites », *Journal of Semantics*, 4(4) : 279-326.
- Martin, R. (1986) « Les usages génériques de l'article et la pluralité », in J. David & G. Kleiber, (eds), *Déterminants : syntaxe et sémantique*, 187-202, Paris Klincksieck.
- Pustejovsky, J. (1995) *The generative lexicon*, M.I.T. Press, Cambridge.
- Ryo, O. (à paraître), "Unicité de la description définie par le cadre cognitif", *Cognitextes*.
- Vandeloise, C. (1987). La préposition *à* et le principe d'anticipation. *Langue Française*, 76 : 77-111.
- Vater, H. 1991, "L'article défini et les noms institutionnels", *Rivista di Linguistica* 3,1 197 - 209.